
COUR D'APPEL DE KANKAN

PARQUET TPI SIGUIRI



.....
N° ~~134~~ / PARQUET / 2024

REQUISITION A LA FORCE PUBLIQUE

NOUS, **Ibrahima I CAMARA**, Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Siguiri;

Vu la menacée sérieuse de la montée de la criminalité dans la préfecture de Siguiri en ce mois de Décembre crucial, connu pour la recrudescence de la criminalité ;

Considérant que la lutte contre la grande criminalité à Siguiri est notre chasse gardée, il est d'une nécessité impérieuse de prendre des dispositions relatives à la sécurité des personnes et de leurs biens.

Vu les dispositions de l'article 52 du Code de procédure pénale qui dispose « **le procureur de la République a dans l'exercice de ses fonctions, le droit de requérir directement la force publique** »;

REQUIERT par conséquent, l'Escadron Gendarmerie Mobile d'Intervention (EGMI), la Brigade Spéciale d'Intervention de Police (BSIP), le Peloton de Sécurité et d'intervention de Gendarmerie (PSIG), la Brigade de Recherche (BR), la Brigade Anti Criminalité (BAC), la Compagnie Mobile d'Intervention et de Sécurité (CMIS), le Bataillon d'infanterie de Siguiri (BIS), le Bataillon Opérationnel Régional (BOR), le Bataillon autonome des Troupes Aéroportées (BATA), de Siguiri :

- d'organiser des patrouilles de jours et de nuits dans la commune urbaine de Siguiri et des patrouilles de longue portée de jours et de nuits dans toutes les localités où les besoins de sécurité se font sentir, principalement dans les Sous-préfectures de Doko et Kintinian ;

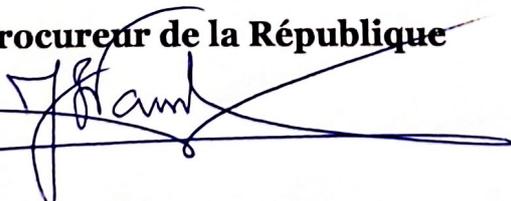
- **Dans le respect des règles d'éthiques et de déontologies, interpellier toutes personnes auteurs, coauteurs, complices de toutes infractions liées à la drogue, au vol, à la détention illégale d'arme, à l'association de malfaiteurs, à l'escroquerie, au proxénétisme, à la cascades de Moto et les conduire devant les officiers de police judiciaire compétents pour des besoins d'enquête;**

Dit qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait à notre Parquet, le 11 Décembre 2024



Le Procureur de la République


M. Ibrahima I CAMARA